

Commune de Marcilly-en-Beauce 41100

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PV n°7
Séance du
06.09.22

L'an deux mil vingt-deux le 6 septembre à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame SAUVE Marie-Christine, Maire.

Présents : Mesdames SAUVE Marie-Christine, ARNOULT Lucienne, FISSEAU Isabelle, Marie-Isabelle MARTINS, GABLIER Valérie, AILLOUD Nathalie

Messieurs FICHEPAIN Sébastien, DELERUE Franck, DUBOIS Jérôme, Yves CAPELLE, BERTIN Josceran

Procurations :

Absents excusés :

Absents :

Nommé(e) secrétaire : Valérie GABLIER

ORDRE DU JOUR

Assemblée

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Vie communale

- DDAD41- Demande de complément de subvention pour haie bocagère.....DEL2022-45
- Don Association des anciens élèves de Marcilly-en-Beauce.....DEL2022-46
- Tarifs animations des mois de septembre et octobre 2022.....DEL2022-47

DEL2022-45 : DDAD 2022 – DEMANDE COMPLEMENT

Vu la délibération du Conseil Municipal de Marcilly-en-Beauce n° 2021-60, en date du 9 décembre 2021, relative à la sollicitation auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher de la Dotation Départemental Développement Durable 2022, dans le cadre d'un projet de plantation d'une haie bocagère visant à protéger les bâtiments communaux (dont l'école) des vents dominants, incluant un co-financement Conseil Département/Etat (DETR),

Considérant la notification du Conseil Départemental, tenant compte du co-financement, apportant son soutien à hauteur de 40 % du projet,

Considérant que le dossier n'a pas été retenu au titre de la DETR,

Vu le budget de la Commune de Marcilly-en-Beauce,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ✓ **DECIDE** de solliciter le Conseil Départemental pour un complément de DDAD à hauteur de 3 860.45 € qui porterait le soutien à 70% du montant HT du projet
- **AUTORISE** le maire à signer tout document afférant à ce dossier

DEL2022-46 : DISSOLUTION ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE MARCILLY – TRANSFERT DES BIENS

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'Association des Anciens élèves de Marcilly-en-Beauce, du 11 avril 2022, prononçant la dissolution de ladite association au 31 juin 2022 et décidant du transfert de ses biens à la commune à compter du 1^{er} juillet 2022,

Considérant se transfert concerne, d'une part, du matériel (mobilier, stand) et d'autre part, le solde du compte bancaire de l'association (3 967.76 €),

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'accepter :
 - 1 - le transfert du matériel qui pourra, conformément à la délibération de l'association, être mis à la disposition des habitants et/ou d'autres associations qui en feraient la demande, à savoir :
 - ✓ 99 chaises en bois
 - ✓ 10 tables pliantes bois et métal
 - ✓ 5 stands solidaires (armatures uniquement)
 - 2 - Le transfert du solde du compte bancaire, soit 3 967.76 € qui sera utilisé comme suit conformément à la délibération de l'association :
 - ✓ 1 500 € pour l'aide aux voyages scolaires des enfants de la commune scolarisés (maternelle, primaire, collège, lycée)
 - ✓ 2 467.76 € pour l'organisation d'un ou plusieurs repas (jusqu'à épuisement des fonds) en faveur des personnes âgées de 70 ans et plus résidant sur la commune

- **AUTORISE** le maire à signer tout document afférant à ce dossier

DEL2022-47 : ANIMATIONS COMMUNALES : TARIFS ET REGLEMENT DES PRESTATIONS

Dans le cadre de sa politique d'animations communales, la commune de Marcilly-en-Beauce organise, à destination du public une soirée « apéro musical » animé gracieusement par une association musicale locale, le samedi 17 septembre 2022 et un concert de Lola Baï le 21 octobre 2022.

Considérant la régie de recettes prévue à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de fixer les tarifs d'entrée comme suit :

Soirée « apéro musical », une boisson comprise

- Adultes 3 € - boisson supplémentaire 2 €
- Enfants et jeunes de 6 ans à 18 ans : 1 € - gratuit moins de 6 ans – boisson supplémentaire gratuit

Concert Lola Baï

- Adultes : 5 €
- Enfants et jeunes de 6 ans à 18 ans : 2 € - gratuit moins de 6 ans

AUTORISE le Maire à procéder au règlement du cachet de Lola Baï pour un montant de 600 € et des frais liés à la SACEM inhérents aux manifestations.

INFORMATIONS

- **M. Yves CAPELLE adjoint**, est désigné correspondant incendie et secours.
- **Résultat du comptage vitesse Route de Bordebeurre**

On ne peut rester insensible aux résultats de l'étude de vitesse et nombre de voitures

Le département ne souhaite pas faire de travaux

Techniquement, ils ne peuvent pas mettre en place une écluse (pas assez large)

La mairie va adresser ce relevé à la gendarmerie

On va demander des travaux au département avec l'implantation de coussins berlinois

Suite aux travaux : il faudra refaire les comptages

- **SIVOS**

Recrutements sur garderie : emploi civique école + Garderie –

Bus : Evelyne Lecomte- Secrétariat : Cyril Durupt mis à disposition de 10h

Démission de Stéphane Pain

La séance est levée à 21h